

Aide à l'immobilier d'entreprise

AMIENS METROPOLE

Présentation du dispositif

Cette aide vise à accompagner les projets immobiliers, créateurs d'emplois.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif concerne les TPE, PME et groupes, inscrits au Répertoire des Métiers, Registre du Commerce et des Sociétés et justifiant au moins d'un exercice fiscal,

Pour quel projet ?

Le projet immobilier doit porter sur la création d'au moins 5 emplois en CDI (Équivalent Temps Plein).

— Dépenses concernées

Sont financés :

- l'acquisition d'un bâtiment existant,
- l'acquisition d'un terrain et / ou la construction d'un bâtiment neuf, y compris les travaux de voirie et de réseau,
- les travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment existant.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention dont le montant est calculé en fonction des créations d'emplois envisagées par l'entreprise, liées à la réalisation du projet immobilier. Subvention de 4 000 € par emploi créé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute information, et pour la constitution du dossier :
AMIENS MÉTROPOLE
Direction du Développement Économique et de l'Emploi
6 rue des Hautes Cornes - BP 2720 - 80027 AMIENS Cedex 1
03 22 97 15 89 - deveco@amiens-metropole.com

Organisme

AMIENS METROPOLE

- **Direction du Développement Economique et de l'Emploi**
6 rue des Hautes Cornes
BP 2720
80027 AMIENS Cedex 1
Téléphone : 03 22 97 15 86
E-mail : deveco@amiens-metropole.com